

## **VŒU**

### **Contre les violences faites aux femmes**

#### **LE CONSEIL,**

Présenté par le groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens au nom de la majorité municipale

**ADOPTE le vœu suivant :**  
**par 30 voix pour et 10 abstentions**

A l'heure où les paroles des femmes se libèrent douloureusement sur le sujet des violences qu'elles subissent, les réactions politiques ne sont pas à la hauteur de l'urgence et de l'enjeu soulevé.

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Municipalité d'Ivry-sur-Seine s'engage, comme depuis de nombreuses années, en proposant diverses rencontres. Parmi elles, un temps d'échanges et de débats sur les violences obstétricales et plus largement sur le droit des femmes à disposer de leur corps. Mais aussi un moment de travail à destination des agents et ouvert à toutes et à tous sur le harcèlement au travail y compris dans les Institutions.

Ces actions, nous les portons avec détermination. Mais nous ne pouvons le faire seuls. Le chantier est immense, il reste tant et tant à faire pour, d'une part, identifier l'ampleur des problématiques et pour, d'autre part, y répondre.

Les chiffres nationaux sont extrêmement graves, chaque année on estime que 84 000 femmes sont victimes de viol ou tentatives de viol (dans plus de 85% des cas, l'auteur est connu), 1 femme sur 2 a déjà été victime de violences sexuelles, 100% des femmes subissent au moins une fois dans leur vie une agression sexuelle dans les transports en commun. Et en deçà de la réalité quand on sait avec quelle difficulté les femmes sortent de l'ombre. Rapportés à Ivry, ces chiffres montrent l'impérieuse nécessité d'agir efficacement.

L'affaire Weinstein a vu, ces dernières semaines, la parole se libérer par des centaines de milliers de témoignages de femmes victimes de violences sexuelles. La campagne #MeToo et #BalanceTonPorc sur les réseaux sociaux a mis en lumière la banalité et l'impunité des violences faites aux femmes et nous rappelle que cette question nous concerne tou.te.s.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine tient à saluer le courage de ces femmes qui ont pris la parole pour dénoncer les agressions subies. Du courage, il en faut pour dévoiler l'agression. Mais il en faut d'autant plus quand on connaît les difficultés pour qu'une plainte soit prise en compte, qu'elle puisse être déposée, entendue. Et encore davantage pour qu'elle aboutisse à une procédure judiciaire et a fortiori à une condamnation tant les freins juridiques et politiques existent.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine se fait le relais des revendications associatives et citoyennes demandant au gouvernement français la mise en œuvre d'un plan d'urgence contre les violences sexuelles via la pétition 1 femme sur 2. Avec, notamment :

1. Le doublement immédiat des subventions des associations qui accueillent les femmes au téléphone ou physiquement et le doublement du nombre de places d'accueil pour les femmes victimes.
2. L'organisation dès 2018, de manière systématique et obligatoire, d'une formation de tou.te.s les professionnel.le.s en contact avec des femmes victimes : enseignant.e.s, magistrat.e.s, policier.e.s, gendarmes, professionnel.le.s de santé, notamment de la santé au travail.
3. La création au collège d'un brevet de la non-violence sur le modèle du brevet de la sécurité routière, obligatoire dès la rentrée prochaine.
4. L'obligation de former les salarié.e.s et managers à la prévention du harcèlement sexuel au travail, instaurer une négociation obligatoire en entreprise sur ce sujet et protéger l'emploi des femmes victimes.
5. Le lancement d'une campagne nationale de prévention équivalente à celles que nous avons connues sur la sécurité routière.

Fort de son engagement solidaire pour l'égalité, le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine vote également un don exceptionnel de 1000 € au Collectif féministe contre le viol.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 29 NOVEMBRE 2017  
RECU EN PREFECTURE  
LE 29 NOVEMBRE 2017  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 29 NOVEMBRE 2017

## **PREVENTION**

### **Subvention exceptionnelle au Collectif féministe contre le viol**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

considérant qu'à l'heure où les paroles des femmes se libèrent douloureusement sur le sujet des violences qu'elles subissent, les réactions politiques ne sont pas à la hauteur de l'urgence et de l'enjeu soulevé,

considérant que les chiffres nationaux sont extrêmement graves, le nombre annuel de femmes victimes de viol ou tentatives de viol (dans plus de 85% des cas, l'auteur est connu) étant estimé à 84 000,

considérant qu'une femme sur deux a déjà été victime de violences sexuelles et que 100% des femmes subissent au moins une fois dans leur vie une agression sexuelle dans les transports en commun,

considérant que, rapportés à Ivry, ces chiffres montrent l'impérieuse nécessité d'agir efficacement,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

par 34 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1000 € au profit du Collectif féministe contre le viol.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017